

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00541

Numéro SIREN : 750 450 157

Nom ou dénomination : 3 M INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/013116

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 30/06/2023

Néant ☐

ACTIF	Brut ①	Amort. Provisions ②	Net 30/06/2023 ③	Net 30/06/2022 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010	012		
- Autres	014	016		
Immobilisations corporelles	028	030		
Immobilisations financières (1)	040	042	672 288	504 288
(5) TOTAL I	044	048	672 288	504 288
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	052		
Stocks marchandises	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	070		
Autres créances (3)	072	074	240	240
Valeurs mobilières de placement	080	082	56 000	56 000
Disponibilités	084	086	16 135	168 736
Charges constatées d'avance	092	094		
TOTAL II	096	098	72 375	224 976
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	112	744 663	729 264

PASSIF	30/06/2023	30/06/2022
Capital social ou individuel	120	50 000
Écarts de réévaluation	124	
Réserve légale	126	5 000
Réserves réglementées	130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	521 834
Report à nouveau	134	
Résultat de l'exercice	136	167 398
Subventions d'investissement	137	
Provisions réglementées	140	
TOTAL I	142	744 232
Provisions pour risques et charges	TOTAL II 154	
Emprunts et dettes assimilées (4)	156	119
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	312
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	
Produits constatés d'avance	174	
TOTAL III	176	431
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	744 663

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immo. acquises	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184

Exercice clos le 30/06/2023

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE										30/06/2023		30/06/2022	
Ventes de marchandises				(dont export et livraisons intracommunautaires)		209		210					
Production vendue biens						215		214					
Production vendue services						217		218					
Production stockée								222					
Production immobilisée								224					
Subventions d'exploitation reçues								226					
Autres produits								230					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234					
Variation de stock (marchandises)								236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240					
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier immobilier)								242	1 647		1 640		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) CFE et CVAE				243				244					
Remunerations du personnel								250					
Charges sociales								252					
Dotations aux amortissements								254					
Dotations aux provisions								256					
Autres charges - Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger				259									
- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles								262					
Total des charges d'exploitation (II)								264	1 647		1 641		
I - Résultat d'exploitation (I - II)								270	-1 647		-1 641		
Produits financiers						III	280	169 045		153 760			
Produits exceptionnels						IV	290						
Charges financières						V	294						
Charges exceptionnelles - Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)				VI			300						
- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)													
Impôts sur les bénéfices						VII	306						
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	167 398		152 119		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)				312	167 398	314			
Remunerations et avantages personnels non déductibles							316						
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles							318						
Provisions non déductibles							322						
Impôts et taxes non déductibles							324						
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330					
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997				
DÉDUCTIONS													
Entreprise nouvelle (44 sexies)		986		Zone franche urbaine (44 octes A)		987		Zone restruct. défense (44 terdecies)		127			
Zone revitalisation rurale (44 quinquies)		138		Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)		981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)		989	342		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duo)		991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sex)		992			
ZF ANG 44 quaterdecies		345		Inv. outre mer		344							
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies)				655				Créance report en arrière du déficit		346			
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A)				643				Dédution except. (art. 39 decies B)		645			
Divers, dont Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C)				647				Dédution except. (art. 39 decies D)		648	350		
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641				Dédution except. (art. 39 decies F)		990	159 600		
Dédution except. (art. 39 decies G)				649									
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs								Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2		352	7 798		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)										356			
Déficits antérieurs reportables				36 865		(dont imputés sur le résultat)				360	7 798		
Résultat fiscal après imputation des déficits								Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2		370	372		

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 744 663 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 167 398 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général à la clôture de l'exercice.

PERMANENCE DES METHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3 M INVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 109 RUE DES ALLIES
38100 GRENOBLE
750 450 157 RCS GRENOBLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUILLET 2023

L'an Deux Mille Vingt-trois,
Le Vingt juillet
A 18 heures,
Au siège social à GRENOBLE,

Les associés de la société 3 M INVEST, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 109 rue des Alliés à Grenoble, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Madame Julie ANDEOL, propriétaire de 125 parts sociales
Monsieur Christophe GROS, propriétaire de 250 parts sociales
Monsieur Jean-Baptiste PERSON, propriétaire de 125 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Julie ANDEOL, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223.19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

CG JM JB

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2023,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 juin 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 167 398.03 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	167 398.03 euros
-------------------------------	-------------------------

A titre de dividendes aux associés	167 000 euros
---	----------------------

Le solde soit 398.03 euros au compte "autres réserves" qui s'élèvent ainsi à 522 231.69 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158,3-2° du Code général des impôts s'élève à 167 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les dividendes seront mis en paiement dans les délais légaux.

Conformément à la loi, L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2020 :

80 000 euros, soit 160 € par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000 euros

Exercice clos le 30 juin 2021 :

107 160.48 euros, soit 214.32 € par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 107 160.48 euros

Exercice clos le 30 juin 2022 :

152 000 euros, soit 304 € par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 152 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 et suivants du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

CG JM JBP

3 M INVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 109 RUE DES ALLIES
38100 GRENOBLE
750 450 157 RCS GRENOBLE

**TEXTES DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUILLET 2023**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 juin 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 167 398.03 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	167 398.03 euros
-------------------------------	-------------------------

A titre de dividendes aux associés	167 000 euros
---	----------------------

Le solde soit 398.03 euros au compte "autres réserves" qui s'élèvent ainsi à 522 231.69 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158,3-2° du Code général des impôts s'élève à 167 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les dividendes seront mis en paiement dans les délais légaux.

Conformément à la loi, L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2020 :

80 000 euros, soit 160 € par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000 euros

Exercice clos le 30 juin 2021 :

107 160.48 euros, soit 214.32 € par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 107 160.48 euros

Exercice clos le 30 juin 2022 :

152 000 euros, soit 304 € par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 152 000 euros

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 et suivants du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Certifié conforme
La Gérance**

Mme ANDEOL Julie

Three handwritten signatures in black ink. The top left signature is large and stylized. The top right signature is also large and stylized. The bottom center signature is smaller and more compact.

3 M INVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 109 RUE DES ALLIES
38100 GRENOBLE
750 450 157 RCS GRENOBLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JUILLET 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 167 398.03 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **167 398.03 euros**

A titre de dividendes aux associés **167 000 euros**

Le solde soit 398.03 euros au compte "autres réserves" qui s'élèvent ainsi à 522 231.69 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158,3-2° du Code général des impôts s'élève à 167 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les dividendes seront mis en paiement dans les délais légaux.

Conformément à la loi, L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2020 :

80 000 euros, soit 160 € par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000 euros

Exercice clos le 30 juin 2021 :

107 160.48 euros, soit 214.32 € par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 107 160.48 euros

Exercice clos le 30 juin 2022 :

152 000 euros, soit 304 € par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 152 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 Juillet 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**

Mme ANDEOL Julie

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julie Andeol', written over a horizontal line.

3 M INVEST
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 109 RUE DES ALLIES
38100 GRENOBLE
750 450 157 RCS GRENOBLE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
30 JUIN 2023

Madame, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous demandons toutes précisions et renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 30 juin 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

Nous n'avons réalisé aucun chiffre d'affaires.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à la somme de 1646.88 euros.
Nous avons réalisé un bénéfice de 167 398.03 euros.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 30 juin 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activité en matière de recherche et de développement.

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats.

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023 le chiffre d'affaires s'est élevé à 0 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 646.88 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 0 euros.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 0 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 646.88 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 1 646.88 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 169 044.91 euros, celui-ci s'établit à 167 398.03 euros.

Après prise en compte du résultat exceptionnel nul, l'exercice clos le 30 juin 2023 se traduit par un bénéfice de 167 398.03 euros.

Proposition d'affectation du résultat.

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 167 398.03 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	167 398.03 euros
-------------------------------	-------------------------

A titre de dividendes aux associés	167 000 euros
---	----------------------

Le solde soit 398.03 euros au compte "autres réserves" qui s'élèvent ainsi à 522 231.69 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158.3-2° du Code général des impôts s'élève à 167 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les dividendes seront mis en paiement dans les délais légaux.

Conformément à la loi, L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2020 :

80 000 euros, soit 160 € par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000 euros

Exercice clos le 30 juin 2021 :

107 160.48 euros, soit 214.32 € par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 107 160.48 euros

Exercice clos le 30 juin 2022 :

152 000 euros, soit 304 € par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 152 000 euros

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Fait à GRENOBLE

Le 20 juillet 2023

La Gérance

Mme ANDEOL Julie

